

Décision n° 2012-0098
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 24 janvier 2012
portant modification de la décision n° 2011-1115 du 4 octobre 2011
autorisant la société SERVICES TERTIAIRES AUX ENTREPRISES DES PYRENEES
- STEP : C à exercer la prestation de services postaux relatifs aux envois de
correspondance

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 3, L. 5-1, R. 1-2-1 à R. 1-2-8 ;

Vu la décision n°2011-1115 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 4 octobre 2011 autorisant la société SERVICES TERTIAIRES AUX ENTREPRISES DES PYRENEES - STEP : C à exercer la prestation de services postaux relatifs aux envois de correspondance ;

Vu le courrier reçu le 10 janvier 2012 par lequel la société SERVICES TERTIAIRES AUX ENTREPRISES DES PYRENEES - STEP : C informe l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du changement de nom commercial ;

Après en avoir délibéré le 24 janvier 2012 ;

Décide :

Article 1. - Dans l'annexe de la décision n°2011-1115 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 4 octobre 2011, le nom commercial "STEPOST" est remplacé par le nom commercial "STEP-POST" ; l'adresse du site internet www.stepost.fr devient www.step-post.fr ; l'adresse postale devient STEP-POST, 2 avenue Pierre Angot, Technopole Hélioparc, 64053 PAU cedex9.

Article 2. - Le directeur des activités postales notifie la présente décision à la société SERVICES TERTIAIRES AUX ENTREPRISES DES PYRENEES - STEP : C. La présente décision sera mentionnée au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 24 janvier 2012.

Le Président

Jean-Ludovic SILICANI